



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Mercredi 18 novembre
de 12h30 à 15h30

à SARCELLES
à l'Union Locale FO
45 avenue de la division Leclerc
95200 Sarcelles

ordre du jour :

- "**Refondation de l'Education prioritaire**" sans moyen supplémentaire voire avec moins de moyens que les années précédentes, classes surchargées, primes non versées...
- **Multiplication du nombre d'élèves relevant du "handicap"** à gérer dans les écoles
- **Réformes en cours** (rythmes scolaires et ingérences des municipalités... réforme du collège et son impact sur les enseignants du primaire)
- toutes les questions que vous souhaitez aborder... et les dossiers personnels pour lesquels le syndicat peut vous apporter son éclairage ou son aide.

Le SNUDI FO 95 vous propose de venir en discuter et d'établir ensemble les modalités d'intervention et de mobilisation.

Les 3h de réunions peuvent être déduites des animations ou conférences pédagogiques et des concertations.

POUR DEDUIRE LES 3 HEURES, IL FAUT PREVENIR VOTRE IEN

Modèle de courrier

Mme/M. l'IEN,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au droit syndical (arrêté d'application du 29 août 2014 et décret 82-447 modifié), je participerai (j'ai participé) à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUDI-FO 95, le(date)..... de(heures)..... à (lieu).....

Ce temps peut être déduit des 72 heures annualisées obligatoires (concertations, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 (modifié par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013).

Je ne participerai donc pas (je n'ai pas participé) àdu

Veuillez recevoir, M. /Mme l'Inspecteur/trice, l'expression de mes salutations respectueuses.

SIGNATURE

A l'issue de chaque réunion d'information syndicale, le SNUDI-FO 95 remet une attestation de présence aux participants.